



Mairie : Tél : 02 43 74 08 08
mairie-lombron@wanadoo.fr
Site Internet : www.mairie-lombron.fr
Lundi de 14h45 à 17h45
Mardi, Jeudi et Vendredi de 09h à 12h
et de 14h45 à 17h45
Mercredi et Samedi de 9h à 12h.

Agence Postale Communale

Tél 02 43 81 84 75
Lundi, Mardi, Jeudi 09h à 11h30
Mercredi 08h30 à 11h30
Vendredi 09h à 11h30
14h00 à 16h00
Samedi 09h à 12h

Bibliothèque Tél : 02 43 54 80 58

Lundi 16h00 à 18h00
Mercredi 11h15 à 12h15 15h00 à 18h00
Samedi 10h00 à 12h00

Ecole Pierre de Ronsard

Tél 02.43.76.63.21
Email : ce.0720455d@ac-nantes.fr

Multi Accueil « Les Quéniaux »

Tél : 02 43 89 47 44

SMIRGEOMES - Déchèterie

« Le Paturail » Route de Torcé
72450 Lombron. Tél 02 43 20 93 23

Lundi Samedi 09h à 12h
Mercredi et vendredi 14h à 18h

Prochaines Collectes des Sacs Jaunes

Mercredi 19 Juillet & 2 Août 2017

tél : 02 43 36 56 05

Ecole Pierre de Ronsard

Fête de l'école Samedi 1er Juillet 2017
organisée par l'Association PATAPOUF et
les enseignants - distribution de livres par
la municipalité.



**Attention interruption du Bulletin d'Informations du 14 Juillet au 15 Août.
Pensez à vos informations de l'été par le biais du site internet.**

**Permanences Infirmières
Juillet & Août 2017**

16/07 Karine Blot	07 88 23 84 27
23/07 Joao Ferreira	06 59 49 28 41
30/07 Catherine Leblay	06 09 69 55 81
06/08 Joao Ferreira	06 59 49 28 41
13/08 Karine Blot	07 88 23 84 27
15/08 Catherine Leblay	06 09 69 55 81

Fermetures exceptionnelles**Mairie & Agence Postale
Communale**

Samedi 15 Juillet 2017

Lundi 14 Août 2017

Agence Postale Communale

Jeudi 24 Août 2017

Comité des Fêtes

BRIC A BRAC le Samedi 22 Juillet 2017 de 8h à 17h30(sans réservation).
Feu d'artifice à 23h.

Le soir à 19h Soirée Rougail Saucisses, Espace Alice et Ernest Guitton.
Animée par LOS THORIGNOS(Thorigné sur Dué) 10€ par personne
Réservations pour le repas au 06 37 16 22 63 ou 06 88 79 02 59

Maison de Santé Pluridisciplinaire

2 rue des Justes Parmi les Nations

Médecins Généralistes

Docteurs Laétitia Ravé & Erick Van Rechem

02 43 54 10 00

Infirmières

Catherine Leblay **06 09 69 55 81**

Karine Blot **07 88 23 84 27**

Joao Ferreira **06 59 49 28 41**

Masseur Kinésithérapeute

Coralie Poitrenaud Dupas **02 43 54 10 05**

Pédicure - Podologue

Lucile ANDORIN **07 64 11 88 00**

Diététicienne remplaçante de F. CHARRETIER

Claire MARIONNEAU **06 32 21 78 99**

Services d'Urgence

1 défibrillateur Cardiaque sur le mur des



SAMU

Police
Gendarmerie

Pompiers

Toutes
urgences

Toilettes Publiques

1 défibrillateur Cardiaque sur le mur des

vestiaires du Foot

Permanence Infirmière (voir détail sur le côté).

Centre Antipoison Angers 02.41.48.21.21

Pharmacies de Garde Répondeur

Départemental 24h/24 7 jours/7 :

N° 0 825 12 03 04 + code postal 72450 t/ou
72160

L'amicale du personnel Communal de Lombron

Organise **Samedi 23 septembre 2017** une sortie d'une journée « La Baie du Mont
Saint Michel en Bateau »

Afin de compléter le car, elle a décidé de proposer cette sortie aux lombronnais et
toute autre personne qui pourrait être intéressée.

Prix par personne : 100 à 120 € (en fonction du nombre de personnes). Possibilité
d'échelonner les paiements. Réservation et renseignements auprès de Nelly GUET
au 06 74 78 76 23.

Commerçants Lombronnais - Congés d'été

**Le salon « MissCoif » du Samedi 22 Juillet au
Samedi 5 Août.** - Réouverture le Mardi 8 Août.

Le Saint-Martin : du **Vendredi 7 au Lundi 31 Juillet**
inclus. - Réouverture le Mardi 1^{er} Août 2017.

Dépôt de pain du 1^{er} Août au 11 Août inclus

L'Atelier Pizza : du **23 au 30 juillet.**

Réouverture le 31 juillet

Le Mans Sarthe Vélo

Recherche pour la course
cycliste organisée par Le
Mans Sarthe Vélo sur la
commune de Lombron,
Dimanche 24 Septembre
2017 des signaleurs
bénévoles. Merci de
prendre contact auprès de
M. André PAULOIN au
06 98 40 28 50.

Rentrée Scolaire 2017: Avis aux Parents d'élèves

Les dossiers pour la rentrée scolaire 2017-2018 sont disponibles à l'accueil de la Mairie. Si vos enfants fréquentent l'accueil de loisirs de juillet les dossiers sont à retirer auprès des animateurs.

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 Juillet 2017

Le compte rendu de conseil municipal du 7 juin 2017 est approuvé à l'unanimité

Budget général : DM n°2

Une décision modificative de budget a été prise pour un montant de 1 767 € (dépenses imprévues) pour créditer les articles 2 111 et 2117 : frais d'actes acquisition terrains (1 014 € et 303 €) et 2184 : mobilier scolaire (450 €)

Lotissement rentière 2

Le prix de vente TTC de chaque parcelle est fixé à 54 € TTC le m² (ce montant est soumis à la TVA sur la marge soit 48 € HT). Monsieur GREMILLON est autorisé à signer les actes de vente.

Sécurité RD97 –RD60bis

Le Département va engager des travaux de dégagement de visibilité à l'intersection de la route de la Chapelle et la route de Saint Célerin. Une partie du CR n°17 (mitoyen Lombron/La Chapelle) est impacté par l'emprise nécessaire à ces travaux. La commune accepte de céder au prix de l'euro symbolique la partie nécessaire à ces travaux (soit 16 m² au total), Les frais de bornage et d'actes étant pris en charge par le Département de la Sarthe.

Restaurant Scolaire

Les tarifs des repas pris au restaurant scolaire dans le cadre de la compétence communale, soit les jours d'école, restent inchangés pour la rentrée de septembre 2017 à savoir 3.20 € le repas enfant (sauf repas PAI 1.55 €)
Il décide de fixer à 5 € le renouvellement de la carte de cantine en cas de détérioration ou de perte.

Accueils Périscolaires et Extrascolaires

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes du Gesnois Bilurien a pris la compétence Enfance Jeunesse. Pour l'année 2017, une convention a été signée avec chaque commune ayant un service jeunesse pour la gestion de ces services. Pour la commune de Lombron, cela concerne l'accueil périscolaire du soir et du matin, l'accueil du mercredi, l'accueil des petites vacances et des vacances d'été et le Local Jeunes.

La commune de Lombron a obligation d'appliquer dès la rentrée 2017 les tarifs votés en Conseil Communautaire et intégrer dans ses règlements intérieurs, des articles communautaires validés par ce Conseil Communautaire.

Si le fonctionnement des services ne change pas à Lombron à la rentrée de septembre (horaires, jours de fonctionnement), le changement concerne principalement la facturation de ces services, et notamment :

Modulation des tarifs suivant 7 tranches de quotient familial

Tarifification spécifique pour les usagers hors Communauté de Communes

Facturation selon les inscriptions et non selon la présence (sauf justificatif d'absence)

Le Conseil Municipal de Lombron approuve la grille de tarifs fixés par la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien ainsi que les règlements intérieurs des services d'accueils périscolaires et extrascolaires de Lombron tenant compte des articles communautaires.

CDC Gesnois Bilurien – Contrat de Ruralité

Le Conseil Municipal autorise le Maire de Lombron à signer le contrat de ruralité présenté par la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien.

Droit de Prémption

La commune n'a pas exercé son droit de prémption sur la vente de la maison située 11 ruelle de Monchevereau et du terrain cadastré A 1562.

Marché publics

Le marché de voirie communale a été attribué à l'entreprise PIGEON pour le Lot 1 (réfection des trottoirs rue de Montfort – 14 513. € HT) et à l'entreprise COLAS pour le Lot 2 (renforcement et entretien des voies communales – 46 247.40 € HT)

« l'intégralité des délibérations est consultable sur le site Internet de la commune www.mairie-lombron.fr »